

AP Impact Offshore Fund SCSp SICAV-RAIF

Résumé de la publication d'informations sur le site Internet

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement « **SFDR** ») exige que les acteurs des marchés financiers qui commercialisent un produit à visée environnementale publient et tiennent à jour sur leur site Internet certaines informations relatives à ce produit, conformément au SFDR et aux normes techniques de réglementation qui l'accompagnent (les « **RTS** »).

La présente publication d'informations concerne la société AP impact Offshore Fund SCSP SICAV-RAIF, société en commandite spéciale constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (la « **Société** »). La Société a été créée en tant que fonds nourricier qui investira la quasi-totalité de ses actifs dans les participations en commandite d'Apax Global Impact SCSp, société en commandite spéciale de droit luxembourgeois (le « **Fonds** »).

Résumé

La Société a été créée pour agir en tant que fonds nourricier qui investira la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds.

Apax Global Impact GP Co. Limited, Apax Global Impact GP L.P. Inc., Apax Global Impact GP S.a.r.l. et Apax Partners LLP (collectivement, le « **Groupe de gestion du Fonds** ») estiment que le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'Article 9 du SFDR et prévoit que le Fonds soit exploité conformément aux exigences de l'Article 9 et des RTS.

L'objectif d'investissement de la Société étant d'investir la quasi-totalité de ses actifs dans le Fonds, Citi Global alternatives, LLC (le « **Conseiller en investissement** ») a déterminé, et Waystone Management Company (Lux) S.A. (le « **Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif** ») accepte, que la Société doit également être classée comme un produit d'investissement dont l'objectif est un investissement durable au sens de l'Article 9.

Afin de remplir leurs obligations de publication et de déclaration au titre de la Société en vertu du SFDR, le Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif et le Conseiller en investissement s'appuieront sur les informations et les rapports fournis à la Société par le Fonds. Bien que le Conseiller en investissement ait examiné la proposition de déclaration à faire par le Fonds, ni le Conseiller en investissement ni le Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif ne peuvent garantir que la déclaration fournie par le Fonds sera en permanence conforme au SFDR.

Les informations publiées sur le site Internet du Fonds en matière de durabilité sont résumées ci-dessous :

- L'objectif d'investissement durable poursuivi par le Fonds est de cibler les opportunités de rachat et d'investissement de croissance dans des sociétés qui ont une « Incidence », dans les quatre thèmes sectoriels du Fonds : Santé et bien-être ; Climat, Environnement et efficacité des ressources ; Mobilité sociale et économique ; et Facteurs d'incidence numérique (c'est-à-dire les investissements réalisés principalement dans le secteur de la technologie à même de générer une « Incidence » dans les trois autres domaines).
- Le terme « **Incidence** » est utilisé tout au long de cette communication, et se définit comme la création d'une incidence sociétale et/ou environnementale positive par une entreprise, générée par ses activités principales (« ce que fait l'entreprise »), ainsi que la manière dont cette entreprise est gérée d'un point de vue social, environnemental et de gouvernance (« comment une entreprise fonctionne »).
- La réalisation de l'objectif d'investissement durable du Fonds devrait être évaluée par l'utilisation de certains outils de mesure de l'Incidence afin d'estimer l'adéquation d'un investissement potentiel et de suivre les développements clés post-investissement, comme décrit plus en détail dans cette communication.

- L'allocation des actifs prévue du Fonds (telle qu'indiquée plus loin à la Section 5 ci-dessous (proportion d'investissement)) doit être de 100 % placés dans des « investissements durables » conformément à l'objectif d'investissement durable du Fonds. Le Fonds devrait être engagé à la fois dans des investissements respectueux de l'environnement et dans des investissements socialement durables, mais il n'existe pas de proportion fixe concernant ces catégories et donc, aucun engagement minimum en matière d'isolement, que ce soit pour des investissements respectueux de l'environnement ou socialement durables.
- Le Groupe de gestion du Fonds ne s'engage pas à ce que, au moment de l'investissement, le Fonds réalise des investissements durables dans des activités économiques qui répondent aux critères de durabilité environnementale en vertu du Règlement (UE) 2020/852 (la « **Taxinomie de l'UE** »). Aucune assurance n'est donnée que le Fonds effectuera de tels investissements. En outre, aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour le Fonds. Il est toutefois possible d'effectuer indirectement des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE en conséquence directe de l'objectif du Fonds de parvenir à ce que 100 % de ses « investissements durables » contribuent à un objectif environnemental ou social au sens du SFDR.

Ce résumé a été préparé en anglais et est en cours de traduction dans d'autres langues officielles de l'Union européenne. En cas d'incohérence ou de conflit entre les différentes versions du résumé, la version en langue anglaise prévaut.

Informations importantes

Chez Citi Private Bank, nous prenons la confidentialité de vos données au sérieux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Internet : <https://www.privatebank.citibank.com/privacy>

Citi Private Bank, Citi Global Wealth at Work et Citi Personal Wealth Management sont des activités de Citigroup Inc. (« Citigroup »), qui permettent à ses clients d'accéder à un large éventail de produits et services disponibles par le biais de filiales bancaires et non bancaires de Citigroup. Tous les produits et services ne sont pas fournis par toutes les sociétés affiliées ou ne sont pas disponibles dans tous les pays. Aux États-Unis, les produits et services d'investissement sont fournis par Citigroup Global Markets Inc. (« CGMI »), membre de la FINRA et de la SIPC, Citi Private Advisory, LLC (« CPA »), membre de la FINRA et de la SIPC, et Citi Global Alternatives, LLC (« CGA »). CPA agit en tant que distributeur de certains produits d'investissement alternatifs pour certains segments de clients éligibles. Les comptes CGMI sont détenus auprès de Pershing LLC, qui est membre de la FINRA, du NYSE et de la SIPC. Les services de gestion d'investissement (y compris la gestion de portefeuille) sont disponibles par l'intermédiaire de CGMI, CGA, Citibank, N.A. et d'autres sociétés de conseil affiliées. L'assurance est proposée par Citi Personal Wealth Management par le biais de Citigroup Life Agency LLC (« CLA »). En Californie, CLA exerce ses activités sous le nom de Citigroup Life Insurance Agency, LLC (numéro de licence 0G56746). CGMI, CPA, CGA, CLA et Citibank, N.A. sont des sociétés affiliées sous le contrôle commun de Citigroup.

En dehors des États-Unis, les produits et services d'investissement sont fournis par d'autres sociétés affiliées à Citigroup. Les services de gestion d'investissement (y compris la gestion de portefeuille) sont disponibles par l'intermédiaire de CGMI, CGA, Citibank, N.A. et d'autres sociétés de conseil affiliées. Ces sociétés affiliées à Citigroup, y compris CGA, seront rémunérées pour les services respectifs de gestion d'investissement, de conseil, d'administration, de distribution et de placement qu'elles pourraient proposer.

© 2022 Citigroup Inc. Tous droits réservés. Citi et Citi with Arc Design sont des marques de service déposées de Citigroup ou de ses sociétés affiliées.